

**Règlement Jeu- Concours Bilia-Emond Luxembourg x  
Château d'Urspelt.**

**ARTICLE 1**

La société anonyme Bilia-Emond s.à.r.l., établie et ayant son siège social à Route de Thionville, n°184 organise un concours intitulé Bilia-Emond x Château d'Urspelt « Gagnez un week-end de charme en BMW Z4 ». Celle-ci est considérée seule responsable pour ce concours.

**ARTICLE 2**

Ce concours se déroule durant la période du 10 août au 18 août 2020 (date et heure luxembourgeoise faisant foi).

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique, jouant à titre personnel et individuel à l'exclusion des personnes morales et personnes suivantes :

- les membres du personnel de la société organisatrice et leur famille, y compris les concubins, vivant sous le même toit
- les promoteurs commerciaux, les membres de leur personnel et leur famille
- leurs conseils en publicité et promotion

L'organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants une attestation d'emploi ou tout autre document prouvant leur non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

Le nombre de participations est limité à une participation par personne.

**ARTICLE 3**

La participation au concours intitulé Bilia-Emond x Château d'Urspelt « Gagnez un week-end de charme en BMW Z4 » se fait exclusivement et directement via le site internet <http://bmwevents.eu/bilia> à l'exclusion de tout autre type de participation et de tous subterfuges informatiques.

Seront seuls considérés comme valables les formulaires de participation où figurent le nom, prénom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du concourant. L'identification du concourant se fait sur base des éléments de sa fiche complétée. Toute adresse e-mail erronée ou non complète sera considérée comme non valable. Une seule adresse électronique sera acceptée par personne.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, erronées ou réalisées de manière contre venante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de ses participations et de ses gains.

**ARTICLE 4**

Pour participer valablement, il faut jouer durant la période du 10 août au 18 août 2020 minuit inclus sur le <http://bmwevents.eu/bilia> et s'inscrire de façon complète et correcte.

L'organisateur ne supportera aucune responsabilité pour toute erreur commise imputable au concourant ainsi que toute erreur d'identification. Pour participer au concours, les participants doivent procéder de la manière suivante :

- Le joueur doit remplir correctement le formulaire de données avec son nom, prénom, sa date de naissance, son numéro de téléphone et son adresse email.
- Le joueur doit valider le consentement afin qu'il puisse être contacté ultérieurement par la société Bilia-Emond s.à.r.l

Seules les participations complètes seront prises en compte. Les gagnants seront définis grâce à la question subsidiaire : Combien de personnes participeront à ce concours ?

**ARTICLE 5**

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les gagnants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur à l'adresse email mentionnée dans le formulaire de données ou par téléphone. Si un participant ne se manifeste pas dans les 3 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant ainsi que son permis de conduire avant l'octroi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

## ARTICLE 6

Ce concours est doté d'un week-end à gagner en BMW Z4, sous réserve que le véhicule soit disponible aux dates souhaitées, et avec une limitation kilométrique de 600km sur la durée du prêt. Inclus également, un dîner gastronomique 3 services ainsi qu'une nuitée pour 2 personnes avec petit-déjeuner inclus au Château d'Urspelt, situé Am Schlass, L-9774 Urspelt (Luxembourg).

Le prix sera délivré de la manière suivante le 21 août 2020:

- Les gagnants seront informés par téléphone ou par e-mail, à l'adresse fournie lors de leur inscription au concours.
- Ils devront confirmer leurs coordonnées par contact personnel avec un membre organisateur du concours.
- S'il s'avérait que la personne a usurpé l'identité d'une autre personne, et/ou que l'identité fournie ne correspond pas au domicile et à l'adresse mentionnée dans la participation, ce participant serait exclu et le prix pourra être offert au suivant classé en ordre utile.

## ARTICLE 7

Les participants acceptent sans réserve que l'organisateur use des noms de ceux-ci à des fins promotionnelles et le cas échéant, des photographies prises lors de la remise des prix, sans que cela leur confère le droit à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des prix. Ils marquent leur accord pour que les noms des gagnants apparaissent sur le site Internet de l'action ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Organisateur.

Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée, les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel et peuvent à tout moment s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins commerciales ou de marketing en adressant une demande écrite au responsable du traitement du fichier, Bilia-Emond, à l'adresse « BMW Bilia-Emond – Route de Thionville, n°184 L-2610 Luxembourg ».

## ARTICLE 8

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier l'action, le choix des prix, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier.

De même, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de difficultés techniques concernant le site internet de participation. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter au mieux les inconvénients occasionnés.

L'organisateur pourra également annuler tout ou partie de concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants.

Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément convenu que, excepté en cas d'erreur manifeste, l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis ou conservés directement ou indirectement par lui.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité et/ou la force probante de ces éléments sous forme at ou support informatique ou électronique.

## ARTICLE 9

Toute communication au sujet de ce concours et de l'application du présent règlement s'effectuera exclusivement par courrier à l'adresse suivante : Arpeggio Communication – Avenue des Rossignols, 5 – 1310 La Hulpe Belgique ou via [maxime@arpeggio.be](mailto:maxime@arpeggio.be) pendant toute la durée de l'action. Les communications émises hors délai et non-formulées par écrit ne seront pas traitées.

L'organisateur ne sera jamais responsable des éventuelles lacunes des systèmes informatiques et des défaillances du serveur.

Le règlement est accessible sur le site Internet de l'action <http://bmwevents.eu/bilia>

## ARTICLE 10

Toute contestation concernant le libellé du présent règlement est proscrite, liberté étant laissée au concourant de participer ou pas.

Toute archive relative au présent concours sera réputée détruite du jour de la remise des prix, à l'exclusion des pièces justifiant l'attribution des prix et du procès-verbal d'un huissier de justice avec ses éventuelles annexes.